

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE À LA SALLE PRINCIPALE DU CENTRE POLYVALENT, LE MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2022 À 20h15.

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller : Sur place	siège n° : 1
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Meggy Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédéric Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent :

M. Étienne Lévesque, conseiller : siège n° : 2

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 20h15, aucune personne n'assiste à la séance.

22-12-236 2- VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

ATTENDU QUE conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins trois jours avant la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

QUE les élus présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation le 8 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-237 3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire**
- 2. Vérification de l'avis de convocation**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit pour la fin de décembre 2022**
- 5. Adoption du règlement 315-22 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2023**
- 6. Vœux de Noël aux citoyens**

7. Période de questions portant exclusivement sur les points à l'ordre du jour
8. Clôture et levée de l'assemblée

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

Il est proposé par monsieur Guillaume Lavoie

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-238 4- LISTE DES COMPTES À PAYER, RAPPORT DES DÉPENSES ET CONTRATS OCTROYÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT POUR LA FIN DE DÉCEMBRE 2022;

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 14 décembre 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggy Lévesque Parent

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 14 décembre 2022 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement;

Chèques #24824 à 24845	20 367.08\$
Dépôt direct # 500106 à 500124	24 264.39\$
Prélèvements #3319 à 3332	24 034.10\$
Salaires élus (déc)	2 773.43\$
Total	71 439.00\$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-239 5- ADOPTION DU RÈGLEMENT 315-22 PORTANT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, LA TAXATION ET LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé pour le projet de règlement # 315-22 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2023 de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé le 5 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

QUE le conseil municipal adopte le règlement # 315-22 portant sur les prévisions budgétaires, la taxation et la tarification pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-12-240 6- VŒUX DE NOËL AUX CITOYENS

Les conseillers se joignent à monsieur le maire George Deschênes afin de souhaiter aux citoyens de Saint-Gabriel-de-Rimouski joyeux Noël et bonne année. Nous vous remercions de nous suivre sur les médias sociaux ainsi qu'en virtuel lors des assemblées du conseil.

7- PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

22-12-241 8- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guillaume Lavoie.

DE lever l'assemblée il est 20h18.

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et secrétaire-
trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes
Maire